

DÉCLARATION PRÉALABLE D'UNE VENTE AU DÉBALLAGE

(articles L. 310-2, L. 310-5, R. 310-8, R. 310-9 & R. 310-19 du code du Commerce et articles R. 321-1 et R. 321-9 du code Pénal)

1. Déclarant :

Nom, prénom, ou, pour les personnes morales, dénomination sociale :

.....

Nom du représentant légal ou statutaire (pour les personnes morales) :

.....

N° SIRET :

Adresse : n° voie et rue :

Complément adresse :

Code postal & ville :

Téléphone (fixe et/ou portable) :

2. Caractéristiques de la vente au déballage :

Adresse détaillée du lieu de la vente (terrain privé, galerie marchande, parking d'un magasin de commerce de détail...) :

Marchandises vendues : neuvesoccasions

Nature des marchandises vendues :

Date de la décision ministérielle (en cas d'application des dispositions du II de l'article R. 310-8 du code du Commerce) :

Date de début de vente :date de fin de la vente :

Durée de la vente :

3. Engagement du déclarant :

Je, soussigné, auteur de la présente déclaration, (nom, prénom)
certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les dispositions prévues aux articles L. 310-2, R. 310-8 & R. 310-9 du code du Commerce.

Date et signature :

Toute fausse déclaration préalable de vente au déballage constitue un faux et usage de faux passible de peines d'amende et d'emprisonnement prévues par l'article 441-1 du code Pénal. Par ailleurs, le fait de procéder à une vente au déballage sans la déclaration préalable ou en méconnaissance de cette déclaration est puni d'une amende de 15 000 € (article 310-5 du code du Commerce).

4. Cadre réservé à l'Administration :

Date d'arrivée :N° d'enregistrement :

Recommandé avec accusé de réception

Remise de récépissé de dépôt

Avis favorable

Avis défavorable

Observations : La délibération du Conseil Municipal n° 2014.02.23, votée lors de la séance du 19 novembre 2014, a fixé à 1,24 € le prix du mètre linéaire pour l'occupation occasionnelle du domaine public. A l'issue de votre manifestation, merci de renvoyer le coupon joint, en indiquant le métrage utilisé, afin que le service Finances puisse vous adresser un titre de recette.

**FICHE DÉCLARATION MÉTRAGE LINÉAIRE
VIDE-GRENIER, BROCANTE,
BOURSE D'ÉCHANGE, BRADERIE**

DÉCLARANT :

TYPE DE MANIFESTATION :

- VIDE-GRENIER**
- BROCANTE**
- BOURSE D'ÉCHANGE**
- BRADERIE**

DATE DE LA MANIFESTATION :

MÈTRES LINÉAIRES UTILISÉS :

x 1,24 €¹ =

**Fait à
le**

Signature :

CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION :

Reçu le :

Transmis au service Finances le :

¹ Prix fixé par la délibération du Conseil Municipal n° 2014.02.23, votée le 19 novembre 2014.

